

L'acte notarié en 3 dimensions : avant, pendant et après l'acte

NEW



Présentée comme étant « *une pièce essentielle juridique de notre culture juridique continentale* », l'authenticité, conférée aux actes notariés, constitue un formidable outil de sécurité juridique et « *de justice préventive dans les pays de droit civil* », comme l'a justement souligné l'Étude sur les actes authentiques en Europe, menée en 2008 sous l'égide du Parlement européen.

Doté de la même force probante et de la même force exécutoire que les décisions juridictionnelles, l'acte notarié se trouve soumis à de sévères conditions tant sur la forme que sur le fond. Leur stricte observation, gage de probité, de qualité et d'efficacité, permet, aujourd'hui plus que jamais, au notariat de faire valoir sa singularité dans le concert des professions réglementées.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Maîtriser les conditions de réception des actes et de délivrance des copies.
- Mieux appréhender la nature et l'étendue des sanctions applicables aux actes suspects d'irrégularités.
- Déterminer les vérifications à opérer pour assurer l'efficacité juridique des actes courants
- Mieux définir les contours du devoir de conseil



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Rappel des principes
- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Exposé théorique
- Cas pratiques / Étude de cas / Série d'exemples concrets
- Support visuel



FORMATEURS

Matthieu SEYFERT et
Jean-Jacques BOURDILLAT
Juristes consultants et Animateurs de formation
du CRIDON LYON



DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU

Débutant
Initié
Maîtrisant

OBJECTIF

●●●○ Devenir expert
●●●● Rester expert

PRÉ-REQUIS

Aucun



PLUS-VALUE

Expertise et maîtrise fondamentale de l'obligation du notaire face au respect du secret professionnel. Un sujet à risques, d'application quotidienne, qui vise autant l'Officier public et ministériel que ses collaborateurs réguliers et occasionnels.



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1

LA RECEPTION DE L'ACTE NOTARIÉ

- **L'auteur : le notaire instrumentaire**
 - compétence territoriale et matérielle du notaire
 - incapacités d'instrumenter
 - concours et participation
- **Le régime applicable aux actes notariés**
 - règles générales (identité des parties, date, lieu, lecture, signatures)
 - règles propres aux actes *stricto sensu*
 - règles propres aux annexes
 - règles propres aux copies

3h30

2

LE DEVOIR DE CONSEIL

- **Le périmètre du devoir de conseil**
 - quant aux actes : acte authentique et acte sous seing privé
 - quant aux personnes : indifférence de la qualité du notaire (instrumentaire, en concours ou en participation), indifférence de la qualité des parties
- **Les composantes du devoir de conseil**
 - assurer la validité de l'acte (capacité des parties, droit applicable...)
 - assurer l'efficacité juridique de l'acte
- **La preuve de l'exercice du devoir de conseil : la reconnaissance de conseils donnés**
- **Les limites au devoir de conseil : le secret professionnel**
- **Les sanctions applicables en cas de manquements au devoir de conseil**
 - les conditions de l'action en responsabilité
 - le partage de responsabilité
 - prescription de l'action en responsabilité

3h30